



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 16

Le lundi quatorze avril deux mille vingt-cinq, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Madame Marie-Christine du Grand Placitre a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Jean-Philippe ROMAIN a donné procuration à madame Dominique GARNIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 16 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 16 avril 2025

Objet : Aménagement et végétalisation de la cour de la ferme Saint Christophe : programme et coût des travaux

Rapporteur : monsieur MAUBOUSSIN

Le centre d'animations et de loisirs Saint Christophe a ouvert ses portes au public en 1988, après les travaux de réhabilitation d'une ferme du XI^{ème} siècle, ancienne maladrerie située sur le chemin montois.

Depuis, en dehors d'un cheminement en pavés en pied de bâtiment au début des années 1990, aucun travaux notable n'a été entrepris.

La cour est nue, il n'y a ni végétaux, ni mobilier urbain.

Elle est seulement revêtue d'un matériau gravillonné de couleur rose, poussiéreux lorsqu'il fait chaud et collant en cas de pluie, salissant les sols carrelés voire endommageant l'escalier en chêne.

Les adhérents de l'association des Amis de Saint Christophe ainsi que les usagers du site, tant en semaine que le week-end, n'ont pas manqué d'exprimer leur intérêt de voir cet espace aménagé.

A cette fin, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 20 décembre 2024 à la société Paysage Concept de Souigné-Flacé.

Après la phase des esquisses qui a donné lieu à la poursuite de réflexions et d'échanges entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, l'avant-projet est exposé ci-après :

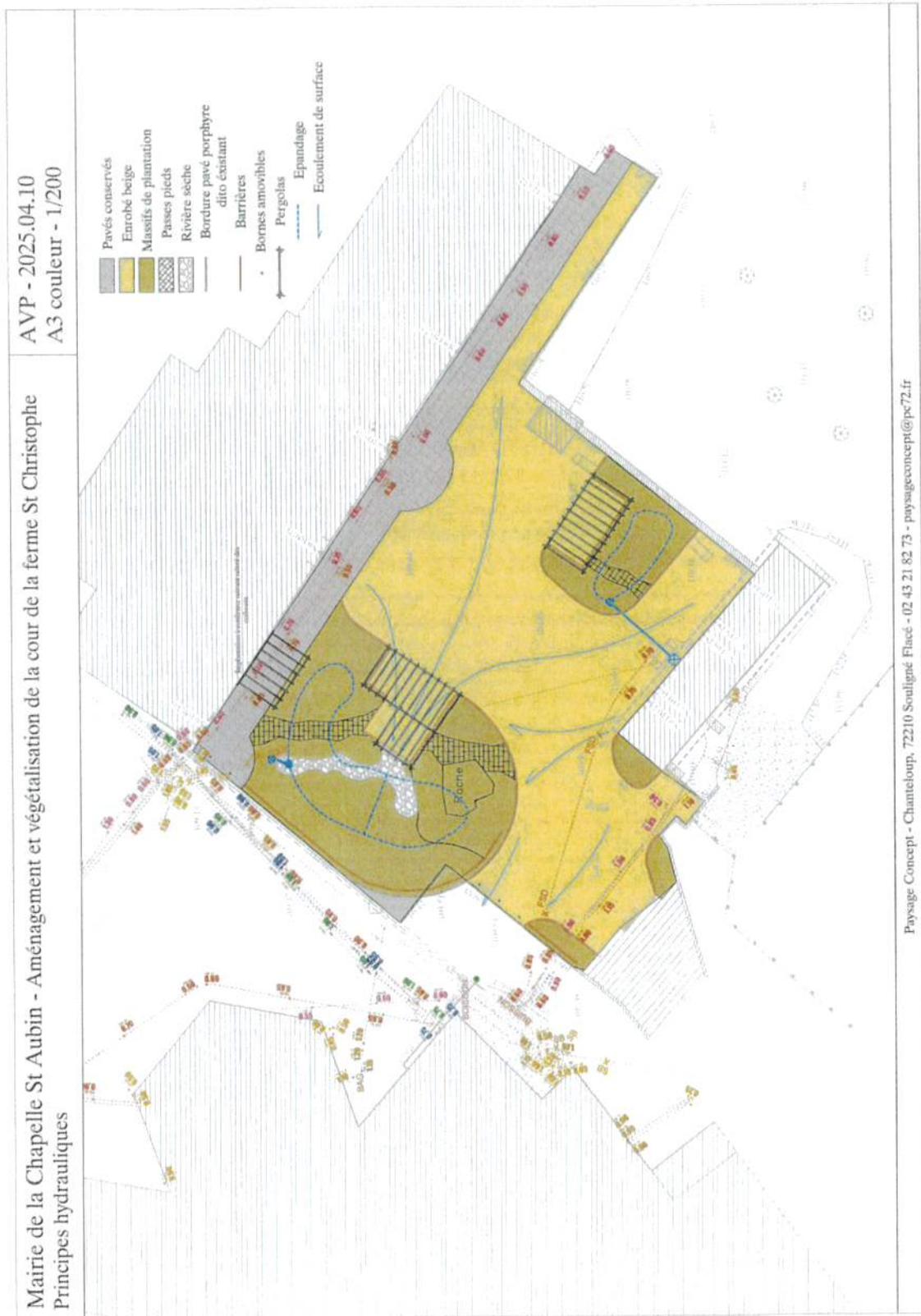
- cinq massifs de plantation sont proposés, un grand au nord, un moyen au sud et trois petits à l'ouest avec un épandage ou un écoulement de surface des eaux pluviales pour arroser les différents sujets ;
- à l'intérieur de l'espace plus important, sont envisagés des passe-pieds ou « pas japonais », une rivière sèche, des arbres de tige-moyenne et végétaux divers, une pergola pour s'abriter du soleil, la grosse pierre en forme de cœur située au pied de l'escalier menant à la piscine y serait transférée ;
- au sein de l'aire côté sud, d'une surface plus modeste, des passe-pieds, une pergola et deux arbres agrémenteraient l'ensemble ;
- les petits massifs seraient destinés à recevoir des végétaux d'essences diverses ;
- les différents espaces seraient délimités par des pavés et la cour serait revêtue d'un enrobé beige, le cheminement en pavés existant au droit de la ferme serait conservé ;
- du mobilier urbain à définir compléterait l'ensemble ;
- à la suite de l'installation de projecteurs à leds sur la façade de la ferme, le lampadaire situé au droit des communs serait supprimé.

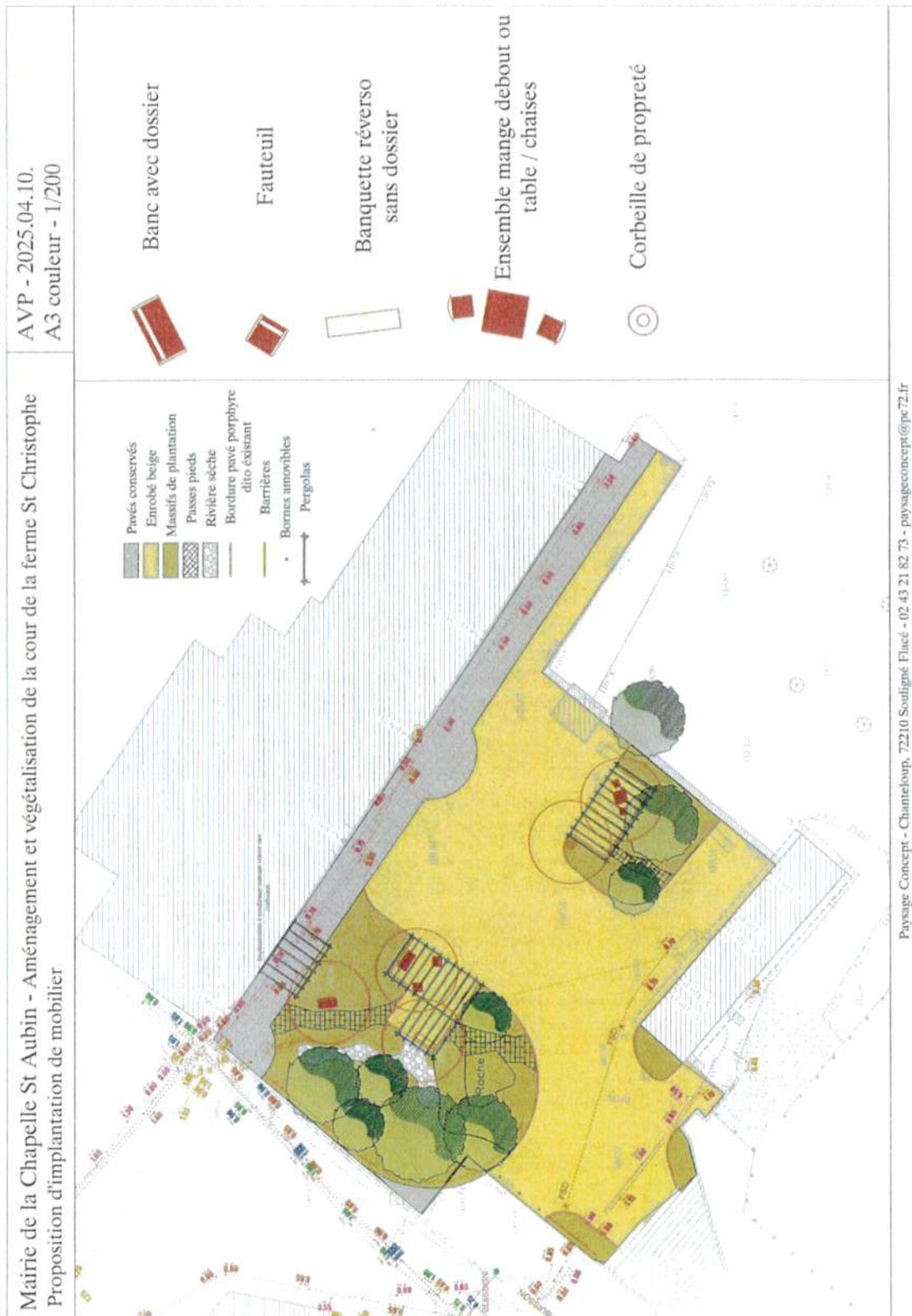
Le coût des travaux est estimé à 88 585,50 € H.T. et, avec le mobilier, à moins de 100 000,00 € H.T. correspondant au marché de maîtrise d'œuvre.

Suivant le planning prévisionnel, le ou les marchés de travaux pourrait.ent être notifié.s en fin de printemps ou début d'été pour un commencement d'exécution début septembre et un achèvement avant la fin de l'année.

Ce projet dont les plans sont exposés ci-dessous fera l'objet d'une présentation aux dirigeants de l'association des Amis de Saint Christophe.





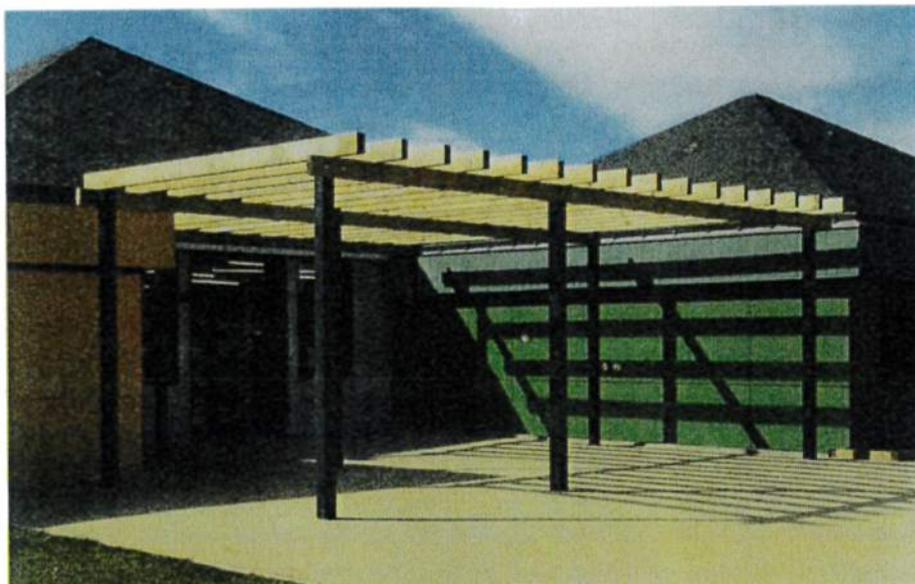


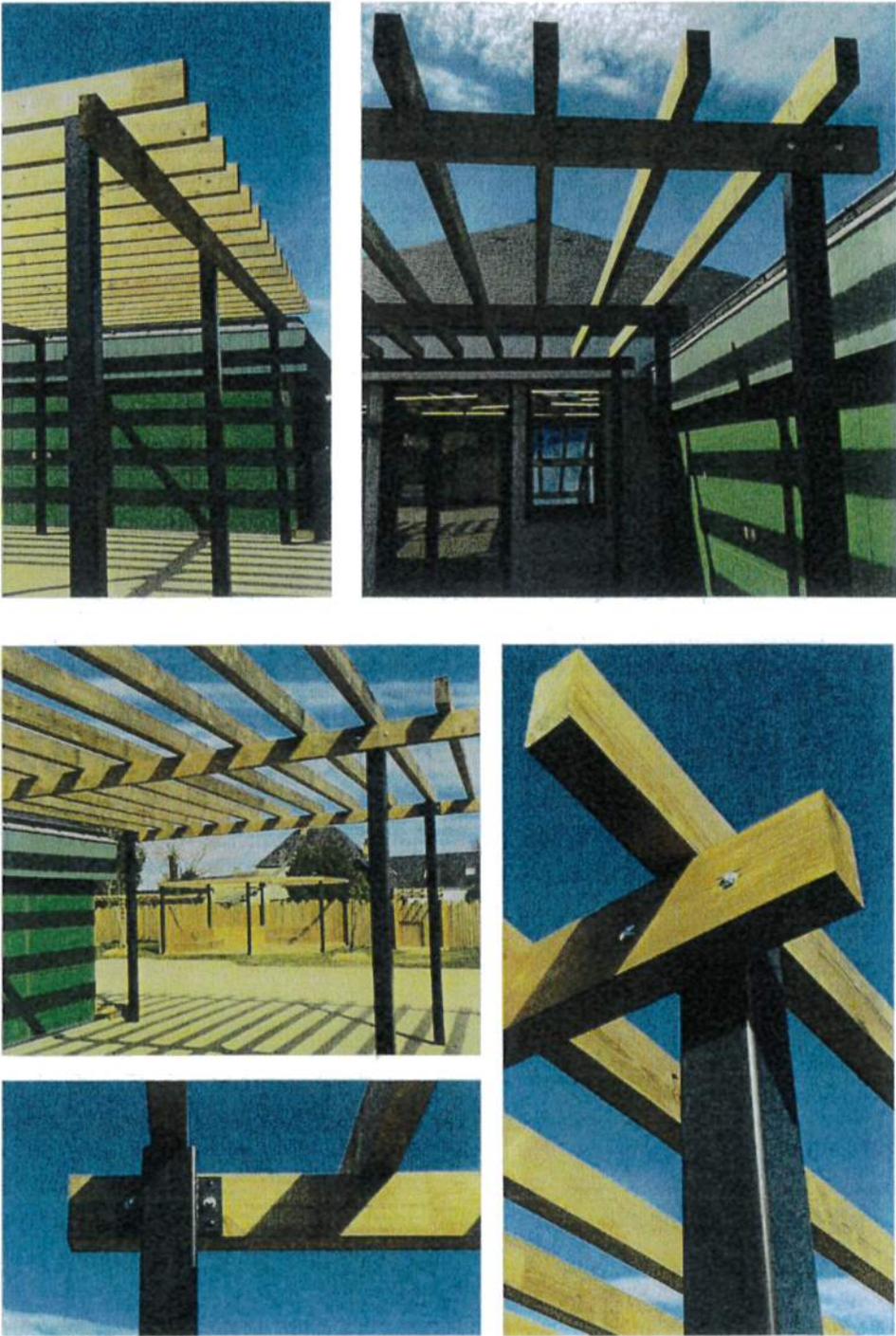
Poteaux acier 120x120mm avec platines en tête, sablières et cavaliers en douglas lamellé collé Finition 80x160mm

Acier galvanisé + thermolaquage 7016 et imprégnation marron sur le bois.

Scellement pleine masse avant la réalisation des revêtements.

Exemple Médiathèque la Bazoge







Poteaux et cavaliers bois 140x140 pin c.IV et treillage acier

Rq : privilégier le lamellé collé pour éviter les torsions visibles sur la photo.

Treillage panneaux de clôture double fil 8/6/8 7016 et bois marron par imprégnation

Exemple Placette de l'église Marolles les Braults





Mairie de la Chapelle St Aubin
Aménagement et végétalisation de la cour de la ferme St Christophe
 Estimation phase AVP - 2025.03.19

Désignation des postes	Qté	valeur HT
Démolition mobilier, déplacement roche et divers	1	1 500,00 €
Epanchage		
Regard de piquage gouttière	1	450,00 €
Regard de piquage sur Ø200	1	650,00 €
Regard de bouclage	2	700,00 €
Drain Ø80	60	1 320,00 €
PVC Ø100	6	420,00 €
Blindage béton	5	150,00 €
Suppression revêtement sable	695	4 170,00 €
Démolition de bordure	6	72,00 €
Reprofilage	458	6 412,00 €
Bordure P1	10	250,00 €
Bordure pavés porphyre	78	3 510,00 €
BB 0/10 beige	458	27 480,00 €
BB 0/10 noir	30	90,00 €
Purge structure	238	3 332,00 €
Remblaiement TV	238	3 570,00 €
Massif feutre copeaux	225	3 262,50 €
Bordure souple	24	432,00 €
Rivière sèche	13	325,00 €
Arbres	9	5 355,00 €
Massif arbustif/vivaces 4u/m ²	225	5 850,00 €
Pergola	1	12 000,00 €
Barrières	24	1 560,00 €
Borne amovibles	5	600,00 €
Cheminement massif	21	2 625,00 €
Installations de chantier, dict, frais divers	1	2 500,00 €
Total		88 585,50 €

Paysage Concept - Chanteloup, 72210 Souigné Flacé - 02 43 21 82 73 - paysageconcept@pc72.fr

Il est proposé au conseil municipal :

- d'une part, d'approuver l'avant-projet définitif relatif à la végétalisation de la cour de la ferme Saint Christophe ;
- d'autre part, d'autoriser monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à entreprendre toutes démarches pour la poursuite de la réalisation de ce programme.

Discussion

En réponse à l'interrogation de M. Girard, monsieur Mauboussin confirme que le petit auvent et la roue de la pompe seront conservés, ainsi que cela figure sur le plan.

Suite à la question posée par madame Van Haaften, un débat s'engage sur la nécessité de prévoir deux à trois supports à vélo.

Il est rappelé que certains sont installés sur le parvis de l'Espace Culturel L'Orée du Bois, mais apparaissent trop éloignés pour les usagers de la ferme.

Monsieur Mauboussin précise la volonté de conserver piétonne la cour de la ferme qui sera aménagée et donc de ne pas y installer de borne pour les bicyclettes.

Le conseil municipal s'accorde d'en installer sur l'allée de la chaufferie.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative au programme de l'aménagement et de la végétalisation ainsi que le coût des travaux de la cour de la ferme Saint Christophe, l'ensemble sera complété par l'installation de supports à vélo au niveau de l'allée de la chaufferie.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLLU



Le secrétaire de séance,

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »